



Trajets de soins : un nouveau concept de soins partagés en assurance maladie

A partir du 1^{er} septembre 2009 : lancement des trajets de soins pour patients diabétiques de type 2

Qu'est-ce qu'un trajet de soins ?

Un trajet de soins organise la prise en charge et le suivi du patient qui a une maladie chronique. Le trajet de soins prévoit une collaboration entre 3 parties : le patient, son médecin généraliste et son médecin spécialiste. Le trajet de soins commence après la signature du « contrat trajet de soins » par ces 3 parties et dure 4 ans.

Pour qui ?

Le trajet de soins est destiné pour l'instant à des sous-groupes de patients avec :

- une insuffisance rénale chronique
- un diabète sucré de type 2.

A l'avenir, il est possible que d'autres maladies chroniques entrent en ligne de compte pour les trajets de soins.

	Diabète de type 2	Insuffisance rénale chronique
Critères d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> - 1 ou 2 injections d'insuline par jour - contrôle insuffisant lors d'un traitement oral maximal, et un traitement à l'insuline est envisagé 	<ul style="list-style-type: none"> - avoir une insuffisance rénale chronique, définie par : <ul style="list-style-type: none"> • un GFR calculé $<45\text{ml}/\text{min}/1,73\text{m}^2$ selon la formule simplifiée MDRD, confirmé une 2^e fois après au moins 3 mois <u>et/ou</u> • une protéinurie $>1\text{g}/\text{jour}$, confirmée une 2^e fois après au moins 3 mois <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none"> - être âgé de plus de 18 ans - ne pas être en dialyse et ne pas avoir subi de transplantation rénale - être capable de se rendre à une consultation
Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> - diabète de type 1 - être enceinte ou souhaiter l'être - plus de 2 injections d'insuline par jour 	

Quels sont les avantages du trajet de soins pour le patient ?

- ses consultations chez le généraliste et le spécialiste de sa maladie sont entièrement remboursées
- Il a la garantie d'une collaboration étroite entre son médecin généraliste, son spécialiste et les autres dispensateurs de soins
- il reçoit toutes les infos nécessaires à propos de la prise en charge de sa maladie (mode de vie sain, médicaments, contrôles médicaux, ...)
- selon la maladie, il a accès à du matériel spécifique, des consultations chez l'éducateur en diabétologie, le podologue, le diététicien, ...

Quel est le rôle du podologue agréé dans le trajet de soins diabète de type 2 ?

Sur prescription médicale, il dispense 2 séances de podologie par an de min. 45 minutes, pour les patients des groupes à risque 1, 2a, 2b et 3.

Ces séances sont remboursées par l'assurance maladie. Le patient ne paie que le ticket modérateur.

Plus d'infos ? Consultez le site web www.trajetdesoins.be